



Direction de l'Action Régionale  
et de la Petite et Moyenne Industrie

Sous-Direction de la Métrologie  
DA 13-1665/R1

Décision n° 00.00.620.001.0 du 21 janvier 2000  
Révision n° 1 du CERTIFICAT D'APPROBATION C.E. DE TYPE  
N° 95.00.615.002.0 du 11 juillet 1995 et de son additif n° 1

-----  
Instrument de pesage à fonctionnement non automatique  
modèle PSI

- Délivré par** : Sous-Direction de la Métrologie (organisme notifié n° 0171),  
20, avenue de Ségur - 75353 PARIS 07 SP (FRANCE)
- En application** : du décret n° 91-330 du 27 mars 1991 modifié, relatif aux instruments de pesage  
à fonctionnement non automatique et de l'arrêté du 22 juin 1992 modifié, relatif  
aux procédures d'attestation de la conformité des instruments de pesage à  
fonctionnement non automatique, transposant dans le droit français la directive  
90/384/CEE du 20 juin 1990 modifiée par la directive 93/68/CEE du 22 juillet  
1993.
- Délivré à** : Société EC MED, 20 avenue Edouard Vaillant, 93500 PANTIN (FRANCE).
- Concernant** : des instruments de pesage à fonctionnement non automatique, électroniques,  
à équilibre automatique, à indication numérique, à une seule étendue de mesure  
et à une seule valeur d'échelon, destiné à un usage médical.
- Caractéristiques** :
- |                                   |   |
|-----------------------------------|---|
| Classe de précision               | :   |
| Portée maximale (Max)             | : 200 kg  |
|                                   | : 150 kg pour les versions SAMLIFT PCR 12,<br>SAMLIGHT M5 et SAMLIHT E-M5 |
| Echelon (e)                       | : 200 g   |
| Nombre d'échelons (n)             | : n = 1000  |
|                                   | : n = 750 pour les versions SAMLIFT PCR12,<br>SAMLIGHT M5 et SAMLIHT E-M5 |
| Effet maximal soustractif de tare | : T = - Max   |
| Température de fonctionnement     | : -10 °C/+40 °C   |
- Valable jusqu'au** : **10 juillet 2005.**

Les principales caractéristiques et conditions spéciales ne sont pas modifiées  
et figurent dans l'annexe jointe au certificat d'approbation C.E. de type, où le nom "SAMERY  
INTERNATIONAL" est remplacé par le nom "EC MED". Tous les plans, schémas et notices sont déposés à  
la Sous-Direction de la Métrologie sous les références de dossiers DA 04-46 et DA 13-1665.

**Remarque** : La présente décision transfère au demandeur ci-dessus désigné le bénéfice du  
certificat d'approbation C.E. de type et son additif n° 1 (1), antérieurement  
accordés à "SAMERY INTERNATIONAL"

Le Sous-Directeur de la Métrologie,

J.F. MAGANA

(1) - Décision n° 97.00.620.011.0 du 22 juillet 1997.